



## LE GAULLISME FACE AUX CRISES

PAR GÉRARD LARCHER, PRÉSIDENT DU SÉNAT

**L**es crises actuelles, qu'elles soient sanitaire, économique, sociale, et le terrorisme affectent les certitudes et les espoirs sur lesquels nos concitoyens avaient fondé leur vie et leur avenir.

Le gaullisme pourrait constituer une réponse à de tels défis. « *Dominer les événements, y imprimer une marque, en assumer les conséquences, c'est bien là ce qu'avant tout on attend du chef* », écrivait Charles de Gaulle dans *Le Fil de l'épée*.

L'appel à la volonté, à l'audace semble répondre à un besoin profond - et actuellement déçu - qui sommeille chez un grand nombre de Français. Le gaullisme n'est pas qu'une épopée limitée à une réponse appropriée à certains défis circonstanciés de notre histoire, une épopée paradoxalement limitée par la stature exceptionnelle de son principal initiateur, le général de Gaulle, le gaullisme est aussi une transcendance intemporelle organisée autour de quelques principes structurants qui lui confère sa cohérence, sa richesse et sa singularité.

La pérennité du gaullisme est tout d'abord issue de la stature et de la personnalité uniques de son initiateur. C'est pourquoi il est utile d'analyser le comportement et la stratégie du général de Gaulle face aux crises qu'il a traversées.

En mars 2020, Emmanuel Macron déclarait : « *nous sommes en guerre face au coronavirus*. » Charles de Gaulle, devenu homme d'État, a transposé du domaine de l'action de guerre à celui de la gestion des crises quelques-uns des principes essentiels qu'il avait formulés dans ses écrits militaires. Or, l'application de ces principes dans le cadre du traitement des crises devait s'avérer d'autant plus valable et efficace que celles-ci pouvaient être considérées comme de véritables « agressions qui appellent des ripostes ».

C'est avec sang-froid qu'il laissait les crises se nouer. S'il cherchait à temporiser avant de s'engager dans l'action, il tenait à prendre ses distances par rapport aux situations auxquelles il était confronté.

(...)

Directeur de la publication :  
Bernard Reygrobellet

Directeur de la Rédaction :  
Christian Gambotti

Président du Comité de rédaction :  
Christian Bigaut

Comité de rédaction :  
André Vacheron, Bernard Cahen,  
Roger Dachez, Jean-Paul Escudier,  
Christian Gambotti, Daniel Garrigue,  
Jacques Godfrain Franck Morel,  
Bernard Reygrobellet

Conception : StudioW

Site Internet du Club Nouveau Siècle :  
[www.club-nouveau-siecle.org](http://www.club-nouveau-siecle.org)

Siège social :  
58, rue Ramey 75018-Paris

Courriel :  
[club.nouveau.siecle@gmail.com](mailto:club.nouveau.siecle@gmail.com)

## SOMMAIRE

- 1 **LE GAULLISME FACE AUX CRISES** PAR GÉRARD LARCHER
- 3 **L'ÉDITO** DE BERNARD REYGROBELLET
- 4 **DE GAULLE NOSTALGIE DE L'AVENIR** PAR FRANCK MOREL
- 5 **QUEL AVENIR POUR LE GAULLISME DE GAUCHE** PAR DANIEL GARRIGUE
- 6 **CHARLES DE GAULLE : PLUSIEURS VIES AU SERVICE D'UN IDÉAL FRANÇAIS** PAR NICOLAS CALLEGARI
- 7 **LES NOUVELLES PROMESSES RÉVOLUTIONNAIRES** PAR CHRISTIAN GAMBOTTI
- 8 **L'EUROPE : LE BESOIN DE L'EUROPE** PAR ALAIN TERRENOIRE
- 9 **LA PANDÉMIE ET LES LIBERTÉS** PAR ROGER DACHEZ
- 11 **L'UNION EUROPÉENNE, LA LAÏCITÉ ET LES RELIGIONS** PAR ME BERNARD CAHEN
- 12 **L'EUROPE DE LA DÉFENSE : LA GUERRE DES DRONES** PAR JEAN-LUC HAU
- 13 **DISCOURS D'OUVERTURE DE L'ANNÉE 2021 DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**  
DU PR. ANDRÉ VACHERON
- 14 **MUNICIPALES 2020 À PARIS...PRÉPARONS 2026** PAR RUDOLPH GRANIER
- 14 **GARANTIR LA PROTECTION SOCIALE DANS LA PERSPECTIVE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
PAR MICHEL KHALANSKI
- 15 **ADHESIONS ET RENOUVELLEMENT : LE MOT DES TRESORIERES** PAR RÉANNE FREMOND ET NATHALIE POINARD
- 16 **INSTANCES DIRIGEANTES DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE**

# LE GAULLISME FACE AUX CRISES (SUITE)

PAR GÉRARD LARCHER, PRÉSIDENT DU SÉNAT

En dépit de la prudence, dont il faisait habituellement preuve dans la gestion des crises, le général de Gaulle n'hésitait pas à abrégier son temps de réflexion lorsque les évolutions s'accéléraient et qu'il lui paraissait nécessaire de fixer rapidement sa position, afin d'anticiper les événements. Se fiant alors surtout à son intuition, il prenait, au moment propice, des initiatives qui lui permettaient ensuite d'infléchir le cours des événements.

Il en fut ainsi le 18 juin 1940 quand il proclama son refus de déposer les armes quatre jours avant la signature de l'armistice et le 15 mai 1958, lorsqu'il annonça qu'il se tenait « prêt à assumer les pouvoirs de la République ». Son appel du 30 mai 1968, s'apparente, à l'évidence, à ces précédents.

Dans le domaine de la gestion de crises internationales, Charles de Gaulle sut également devancer des événements ou y faire face sans délai.

S'il parvint à dominer les grandes crises qu'il rencontra, c'est aussi grâce au charisme de son verbe, car il suscita, à chaque fois, un vaste mouvement d'union nationale autour de sa personne.

Cela n'empêcha cependant pas le général d'utiliser, simultanément, pour résoudre ces crises, toutes les ressources que la Constitution de la V<sup>e</sup> République lui offrait. La mise en jeu de l'article 38 lui permit de légiférer par ordonnances et le recours à l'article 16 d'exercer les pouvoirs exceptionnels lors de la tentative du putsch d'Alger, en vertu de quoi il put assurer le rétablissement de l'ordre. C'est de son droit de dissolution qu'il choisit finalement d'user dans la crise de mai 1968 afin de faire du peuple l'arbitre de la situation.

Charles de Gaulle ne craignait pas les crises et il les affronta résolument, essayant d'en tirer avantage pour réaliser ses objectifs politiques. C'est ainsi qu'il mit à profit la crise de mai 1958 pour faire adopter la réforme constitutionnelle qu'il avait préconisée dès 1946 à Bayeux.

Les périodes fondatrices du gaullisme peuvent-elles constituer une référence intemporelle face aux crises actuelles ?

Le gaullisme est avant tout une attitude indissociable de la volonté, de l'action et de l'audace. Ces qualités semblent essentielles aux acteurs appelés à déterminer et à conduire la politique de la France.

La priorité du gaullisme, c'est l'intérêt national.

Pour répondre à la crise, l'intérêt national appelle le rétablissement de l'ordre. L'ordre, c'est la stabilité institutionnelle, gage de l'efficacité de gouvernance au service de l'expression la plus directe de la souveraineté nationale. L'ordre, c'est la sécurité nationale externe et interne au sens le plus large notamment s'agissant de la lutte contre le terrorisme. L'ordre, c'est la sécurité sociale globale d'un système tout à la fois équitablement protecteur, juste et aux coûts maîtrisés.

Mais le gaullisme – en temps de crise – est tout autant le mouvement. Car il procède de la conviction que rien n'est possible sans la croissance économique, le rôle raisonnablement régulé des marchés, la recherche prioritaire de la compétitivité économique, mais aussi étatique, l'innovation, l'importance de la formation, de l'éducation et de la recherche. Le général de Gaulle avait une pensée forte et structurée sur la question sociale et, en particulier, sur la nécessaire participation des salariés à la prise de décision dans la gestion des entreprises.

Le gaullisme, enfin, c'est rassembler surtout lors des crises. C'est servir le peuple souverain en donnant un contenu concret et des perspectives de progrès au « vouloir vivre ensemble ». C'est respecter les différences et les sublimer par l'adhésion à des valeurs supérieures, non les opposer et les fragiliser par la contrainte.

Il n'y a certes pas de réponses toutes faites dans la doctrine gaulliste face à la situation actuelle. On peut cependant en tirer quelques enseignements : ne pas céder à la panique, ne pas s'abandonner à la technocratie.

Mais, la plus grande leçon de l'histoire, c'est qu'il ne faut jamais pratiquer la politique de la peur mais celle du courage et de l'audace.

Il faut anticiper davantage, réfléchir à une répartition claire des responsabilités entre le Gouvernement, le Parlement, les préfets et les maires.

L'ordre et le mouvement doivent être au cœur de toute stratégie.

Face au terrorisme, il faut, là encore, anticiper et prendre la mesure de ce que nous devons affronter, c'est-à-dire une véritable guerre à l'extérieur comme à l'intérieur de notre territoire, par des minorités agissant en faveur du communautarisme.

Il faut veiller à reconstruire un outil industriel digne de ce nom et amorcer la restauration de l'équilibre de nos comptes publics comme en 1958. La participation, directement fondée sur les principes de justice et de dignité, doit de nouveau être à l'ordre du jour.

Il s'agit de rassembler les forces vives de la Nation pour mieux affronter ces crises.

Charles de Gaulle a rendu à la France ce qu'elle avait perdu : son indépendance, des institutions, un pacte civique et social qui assurait l'unité nationale, la capacité et la volonté de défendre ses intérêts dans le monde et surtout la fierté nationale. En bref, le général a fait de la France un État digne de ce nom. C'est avant tout de cela dont nous avons besoin pour affronter les crises actuelles.

Mais au-delà de tout, le général aurait su redonner espoir à la Nation toute entière, c'est ce qui nous fait tant défaut aujourd'hui. ■



PHOTO : D.R.

## ÉDITO

# DE LA MONTÉE DU VOTE PROTESTATAIRE AUX APPELS À L'INSURRECTION POPULAIRE : UNE MENACE POUR NOTRE DÉMOCRATIE ET LA RÉPUBLIQUE

PAR BERNARD REYGRABELLET, PRÉSIDENT DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE

Les images venues des Etats-Unis ces derniers jours doivent nous faire réfléchir : à l'appel de Donald Trump, ses partisans, venus par milliers, ont marché sur Washington et envahi le Capitole. Il s'agit d'une véritable « insurrection populaire ».

Le 18 mars 2017, lors de sa campagne électorale, Jean-Luc Mélenchon, Place de la République, en a, lui aussi, appelé à une véritable insurrection, en l'habillant sous l'expression plus présentable d'« insurrection citoyenne », pour tourner la page des institutions de la V<sup>ème</sup> République et de notre démocratie.

Mélenchon a déclaré, ce 18 mars 2017 : « *Quel que soit le problème, la solution est le peuple* ». Trump et Mélenchon proposent la même chose : le contrôle du peuple sur le pouvoir. Même si Mélenchon a dénoncé l'assaut de partisans de Donald Trump sur le Capitole comme une « *tentative de putsch d'extrême-droite* », le parallèle entre le leader de la France insoumise et l'ex-président des Etats-Unis est évident.

Lors du mouvement des « Gilets Jaunes », Mélenchon a une nouvelle fois lancé un appel à l'insurrection populaire, en affirmant<sup>1</sup> : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* »

Le 17 décembre 2018, les « Gilets Jaunes » les plus radicaux ont voulu marcher sur l'Elysée. Chacun se souvient que l'acte 18 des « Gilets Jaunes », le 16 mars 2019, a été marqué par des violences et des saccages, dont le pillage et l'incendie du *Fouquet's* sur les Champs Elysées.

Certains leaders des « Gilets Jaunes » ont lancé des appels à l'insurrection populaire, au soulèvement. L'émergence de la violence dans les manifestations, perpétrée par des groupes ultra politisés, doit être vue comme une menace pour notre démocratie et la République.

Nous assistons aujourd'hui à deux phénomènes qui, pour l'instant fonctionnent en parallèle, mais, qui, parfois, se rejoignent : la montée du vote protestataire et l'émergence de cette violence dans les manifestations.

Je ne confonds pas les justes revendications d'une France oubliée, cette France périphérique, périurbaine, qui se réfugie de plus en plus dans l'abstention, et l'action des minorités politisées soutenues par des partis politiques, soit pour des raisons idéologiques, lorsqu'il s'agit de la France Insoumise, soit par naïveté, lorsqu'il s'agit du Parti Socialiste [P.S.]. Le Secrétaire nationale d'Europe-Ecologie Les Verts [E.E.L.V.], Julien Bayou, dit « *oui à la désobéissance civile* », après l'occupation du siège de BlackRock par des militants écologistes le 10 février 2020.

La montée d'un bloc populiste se retrouve dans tous les partis politiques. Quelle différence existe-t-il entre Donald Trump, qui incarne le dirigisme populiste,

Jean-Luc Mélenchon, qui représente le « dirigisme rouge » et Julien Bayou, qui symbolise le « dirigisme vert » ? Pour nous, aucune ! On retrouve le même rapport ambigu à la démocratie et la volonté de détruire les institutions, sous couvert de lutte contre les inégalités sociales et le libéralisme. Il n'est pas étonnant que la France Insoumise et EELV se montrent particulièrement ambigus sur la montée de la violence dans les manifestations ou sur les revendications portées par l'islamo-gauchisme. On a d'ailleurs retrouvé, marchant côte à côte, la France Insoumise et EELV, lors de la marche contre l'islamophobie, organisée à Paris, le 10 novembre 2019, par le C.C.I.F. Il suffit de lire la liste des signataires de l'Appel à manifester ce 10 novembre 2019 sous le drapeau du C.C.I.F. (Collectif contre l'islamophobie en France) pour comprendre qu'une partie de la gauche a commis une erreur politique majeure, ouvrant les portes du « Capitole » aux ennemis de la République. Il faudrait analyser toutes les formes de violence qui sont en train de saper les fondations du socle républicain et l'autorité de l'Etat. J'y reviendrai dans une prochaine Lettre du Club Nouveau Siècle en abordant le thème du recul de l'Etat.

Je voudrais terminer sur deux phénomènes qui me paraissent tout aussi préoccupants et dont le symptôme est la réticence à la vaccination contre le virus : les théories « complotistes » et les insultes, les menaces ou lettres anonymes reçues, ces derniers jours, par les médecins qui ont appelé à se faire vacciner. Dans le contexte d'une crise sanitaire, qui nourrit tous les « complotismes », des groupuscules cherchent à instrumentaliser des esprits fragiles. Des drames sont à craindre, comme cela s'est produit, le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine, avec l'assassinat et la décapitation du professeur de Conflans-Sainte-Honorine, Samuel Paty.

La tendance de fond qui caractérise notre société est la montée de la violence sous de multiples formes et de nombreuses causes. Cette tendance de fond est entretenue par le sentiment d'impunité qui découle des défaillances répétées de notre système judiciaire incapable de faire appliquer les peines, mais aussi d'une certaine idéologie permissive, qui transforme l'auteur des violences en victime d'une société injuste. Ce renversement des valeurs a été théorisé par les « juges rouges » et illustré par le fameux « mur des cons », filmé, en 2013, dans les locaux du Syndicat de la magistrature, classé à gauche.

A côté des violences crapuleuses et du terrorisme, les dérives militantes contribuent à alimenter la montée des violences dans notre société. Ces dérives militantes ont gagné la bataille sémantique en imposant, dans le discours, les termes de « violences policières », d'« islamophobie » ou « racisme d'Etat ». Pour lutter contre la montée des populismes et le vote protestataire<sup>2</sup>, il nous faut restaurer l'autorité de l'Etat. ■

<sup>1</sup> Convention de La France Insoumise le 8 décembre 2018 avec rappel de l'article 35 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (Constitution du 24 juin 1793)

<sup>2</sup> Cf. : 2022 Le risque populiste en France, octobre 2020. Fondation pour l'innovation politique fondapol.org

## DE GAULLE, NOSTALGIE DE L'AVENIR

PAR FRANCK MOREL, AVOCAT, ANCIEN CONSEILLER MINISTÉRIEL NOTAMMENT D'EDOUARD PHILIPPE ET DE XAVIER BERTRAND, MEMBRE DU CONSEIL DE PRÉSIDENTE DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE



L'historien Marc Bloch affirmait qu'il existe « deux catégories de français qui ne comprendront jamais l'histoire de France : ceux qui refusent de vibrer au souvenir du sacre de Reims et ceux qui lisent sans émotion le récit de la fête de la Fédération ». Pour ceux qui comme moi, ont la chair de poule en écoutant un discours de Malraux ou ressentent une émotion immédiate en voyant une photo du général de Gaulle cheminant dans la brume des plages d'Irlande, ce texte est pour vous !

Voici 50 ans disparaissait le général de Gaulle. « Tout le monde a été, est ou sera gaulliste » affirmait André Malraux. Cette affirmation n'a jamais été aussi avérée alors même que le nombre de nos concitoyens qui n'ont jamais été contemporains de l'homme du 18 juin va croissant. L'héritage laissé par Charles de Gaulle à la nation est durable mais également le gaullisme, philosophie politique de l'action, courant de pensée correspondant encore et toujours à l'état d'esprit, aux valeurs, à l'histoire de notre « cher et vieux pays ».

Le gaullisme fût tout d'abord à l'origine la capacité de dire non et de croire en la persistance de la France par-delà les crises et les malheurs. La France qui survivra avec, et parfois malgré même, les Français. « S'il advient pourtant que la médiocrité marque ses faits et gestes j'en éprouve la sensation d'une absurde anomalie, imputable aux fautes des français et non au génie de la patrie » écrivait ainsi l'auteur des *Mémoires de Guerre*. Cette vision de long cours invite au volontarisme et fait la distinction entre la capacité de résilience collective de la nation toute entière et les difficultés à gouverner nos compatriotes traversés tout à la fois du « désir du privilège et du goût de l'égalité, passions communes et contradictoires » selon la fameuse formule de de Gaulle.

Le gaullisme s'est construit à la base sur une croyance dans la France et dans sa

capacité à demeurer fidèle à son histoire, à ses valeurs, à son message au monde. Deux nations seulement dans le monde, les Etats-Unis et la France, pour des raisons historiques différentes, vivent dans leur essence même cette dimension messianique de message au monde. Est inscrite en bas de la grande croix de Lorraine de Colombey-les-Deux-Eglises, cette fameuse maxime gaullienne qui énonce l'existence d'un pacte multiséculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde.

Ce poignant discours de Malraux qu'il faut écouter pour ressentir une vraie émotion à l'audition de cette voix inimitable, secouée de tremblement, au moment de la campagne pour l'élection présidentielle de 1965 face à celui qui se présentait comme le candidat des républicains (!) est un morceau de bravoure et illustre à merveille cette réalité : « Il y a des pays qui ne sont jamais plus grands que lorsqu'ils sont repliés sur eux-mêmes : l'Angleterre de Drake et celle de la bataille de Londres. Il y a des pays qui ne sont jamais plus grands que lorsqu'ils le sont pour les autres : la France (...) de la Révolution. (...) Sous bien des champs de l'Europe occidentale, il y a des corps de soldats de l'an II. (...) Candidat unique des républicains, de quel droit venez-vous vous prévaloir de Fleurus - vous qui n'étiez même pas en Espagne ? Vous avez été onze fois ministre de la IV<sup>ème</sup>, vous auriez pu l'être de la III<sup>ème</sup>, de la seconde, peut-être. Ni vous ni moi n'aurions pu l'être de la première. »

**“ TOUT LE MONDE A ÉTÉ, EST OU SERA GAULLISTE ”**

ANDRÉ MALRAUX

Ce message de la France n'est pas un nationalisme étroit et ne pourra jamais, jamais, jamais être revendiqué par ceux qui restent acoquinés, ou ont été proches, ou sont les héritières de personnes qui ont voulu assassiner le général de Gaulle. Ce message français est aussi une croyance dans l'amitié avec nos voisins allemands, dans la construction européenne avec le plan Fouchet. C'est une croyance dans une Europe indépendante qui croit en son destin vis-à-vis des grandes puissances de ce monde qui avait notamment conduit le Général à refuser l'entrée de la Grande Bretagne dans la construction européenne...

Cet héritage de de Gaulle, ce sont des institutions qui dans quelques années, avant

la fin de la décennie qui s'amorce vont tout simplement devenir le régime républicain le plus long qu'a connu notre pays, battant le record de la III<sup>ème</sup> république. C'est une Constitution dont les caractéristiques correspondent si bien au caractère des français comme l'exprime si bien le journaliste Jean-Michel Apathie dans son excellent ouvrage *Le dernier cadeau du général* sur l'élection du Président de la République au suffrage universel. C'est une Constitution qui a traversé d'innombrables alternances, trois cohabitions, des crises économiques et qui a su s'adapter. C'est une Constitution parfois critiquée mais dont aucun système alternatif ne s'impose sans prendre le risque énorme de renouer avec l'instabilité des régimes précédents ou de certains systèmes en Europe qui restent de longs mois voire des années sans gouvernement légitime ou revotent plusieurs fois faute de trouver la bonne coalition. Tout ceci doit nous conduire à chérir notre système constitutionnel. C'est enfin une Constitution dont la souplesse et l'organisation d'une prise de décision rapide et en même temps au long cours a permis de faire face aux orages.

Cet héritage de de Gaulle enfin, c'est le dépassement de la droite et de la gauche et la volonté de concilier l'ordre et le progrès. C'est aussi « le métro à 18 heures », selon la formule de Malraux pour désigner le gaullisme, c'est-à-dire la capacité à s'adresser à tous nos compatriotes. C'est un pragmatisme sur le plan économique entre la création de la sécurité sociale après-guerre et le plan Pinay/Rueff en 1958, une conscience que le seul combat qui vaille est celui de l'Homme, de l'être humain. C'est la Participation, véritable projet de société amorcé en 1967 et 1969, poursuivi avec la « nouvelle société » de Jacques Chaban-Delmas et qui est toujours en construction depuis. C'est un espoir pour tous, conjuguant développement économique et relations sociales constructives, promotion d'un dialogue social qui s'engage, et impliquant tous ceux qui permettent la création de richesses dans les choix concernant l'organisation du travail et la répartition de la valeur générée.

C'est tout cela de Gaulle et le gaullisme et notre pays peut être très fier 50 ans après la disparition du général de toujours faire vivre cet héritage. C'est à la fois un passé glorieux, une épopée magistrale et inspirante mais c'est aussi l'avenir, tant la vision de l'homme du-18-juin s'est avérée pertinente sur de nombreuses questions et nous ouvre la voie. En ce sens, nous sommes aujourd'hui nostalgiques de l'avenir. ■

# QUEL AVENIR POUR LE GAULLISME DE GAUCHE ?

PAR DANIEL GARRIGUE, ANCIEN DÉPUTÉ-MAIRE DE BERGERAC



Historiquement, tel que l'ont représenté et affirmé ses principaux porte-paroles -René Capitant, Louis Vallon, Léo Hamon - le gaullisme de gauche passe par trois idées-force : la souveraineté du peuple, qui ne peut réellement s'exprimer qu'à travers le suffrage universel direct, l'indépendance nationale qui vaut pour la France mais aussi pour l'ensemble des nations et des peuples, la volonté de transformer la condition des salariés -à terme, l'abolition du salariat - qui passe par l'association ou la participation aux résultats, au capital, à la gestion. Loin d'être une variante gauchisante du gaullisme, le gaullisme de gauche est en fait un gaullisme qui est allé jusqu'au bout de sa logique.

Ces idées, ces ambitions ont-elles encore un sens dans la France et dans le monde d'aujourd'hui. Ont-elles besoin d'être réaffirmées ou reformulées pour fonder de nouveau une action politique ?

Cela ne fait guère de doute en ce qui concerne les institutions. Au regard du modèle issu de la Constitution initiale de 1958 et de la réforme institutionnelle de 1962, nos institutions ont considérablement dérivé : affaiblissement de l'Assemblée Nationale en raison de l'inversion du calendrier -présidentielles immédiatement suivies des législatives ; mise à l'écart du référendum depuis l'échec du traité constitutionnel européen de 2005 ; montée en puissance d'instances qui ne procèdent pas du suffrage universel direct - c'est le cas en particulier - du

Conseil Constitutionnel. Le gouvernement des « sages » tend à prendre le pas sur la souveraineté du peuple.

Cette crise de la démocratie directe se prolonge à travers les institutions européennes dont l'extrême complexité décourage les citoyens. Elle est flagrante dans la démocratie locale où, dans leur forme actuelle, les intercommunalités, véritables assemblées de notables élus au second degré, ont dépossédé les citoyens de leur pouvoir normal de choisir et de contrôler. Ajoutons que l'échec de la convention citoyenne sur la transition écologique a montré la fragilité de solutions prétendument alternatives telles que le tirage au sort pour représenter les citoyens.

La question de l'indépendance nationale est toujours au cœur du débat. Devons-nous nous abriter derrière un souverainisme qui préserverait mieux notre liberté de choix et notre identité ou devons-nous avoir l'audace de vouloir bâtir l'« Europe européenne » que le général de Gaulle appelait de ses vœux ?

## AU REGARD DU MODÈLE ISSU DE LA CONSTITUTION INITIALE DE 1958 ET DE LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE DE 1962, NOS INSTITUTIONS ONT CONSIDÉRABLEMENT DÉRIVÉ

C'est le refus de la dépendance qui doit être au cœur de nos analyses et de nos choix. Refus de la dépendance de notre politique étrangère et de notre défense -c'est tout le problème de l'abdication à laquelle nous avons plus ou moins consenti en revenant dans l'OTAN et qui ne nous permet plus de nous positionner librement dans les situations graves de crise ou de conflit. Refus de la dépendance scientifique et technologique, qui exige un effort de recherche et d'investissement considérable que nous ne pouvons plus prétendre mener à la seule échelle nationale. Refus de la dépendance culturelle, sans doute la plus insidieuse de toutes, à l'heure du règne des GAFAM et du développement des communautarismes.

La participation reste le grand dessein inachevé du gaullisme. Certes, depuis 1970, quelques tentatives ont été engagées : l'expérience de politique contractuelle conduite par le gouvernement Chaban-Delmas, l'affirmation du droit d'expression des salariés avec les lois Auroux, l'attribution par différents textes de quelques postes dans les conseils d'administration des sociétés. Mais les grandes évolutions ont été globalement défavorables à la participation. La financiarisation du capitalisme a considérablement éloigné les centres de décision des lieux de production. La culture individualiste a été encouragée tant par les politiques de gestion des ressources humaines que par l'ambiance générale de la société. L'affaiblissement des organisations syndicales et le désintérêt d'une classe politique, largement ralliée aux thèses du libéralisme, ont fait le reste. C'est lorsque les entreprises se trouvent subitement menacées dans leur existence que l'on redécouvre l'impuissance à laquelle sont généralement condamnés les salariés, même

s'ils ont la volonté de survivre. C'est toute une ambition politique qui a aujourd'hui besoin d'être repensée.

Démocratie, indépendance, participation, plus que jamais les gaullistes ont besoin de remettre à jour leurs idées et leurs ambitions.

L'idéal serait sans doute d'organiser avec tous ceux qui voient dans le gaullisme autre chose qu'une référence de circonstance, une réflexion commune, exigeante mais ouverte. Pourquoi ne pas prendre, dès que les conditions sanitaires le faciliteront, l'initiative d'états généraux du gaullisme de gauche, et plus largement encore, du gaullisme ? Nous serions certainement nombreux à souhaiter y participer. ■

# CHARLES DE GAULLE, PLUSIEURS VIES AU SERVICE D'UN IDÉAL FRANÇAIS

PAR NICOLAS CALLEGARI, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS ET ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE



Le 22 novembre 1890, Charles de Gaulle naissait à Lille, au sein d'une famille républicaine, pétrie d'une culture et d'une foi chrétienne très forte, à l'image de la France de l'époque. Cent-vingt ans plus tard, quatre-vingt ans après l'Appel du 18 juin et cinquante ans après sa mort, que reste-t-il du Général de Gaulle ? « Une certaine idée de la France » certes, qui le conduisit à poursuivre le combat dans la Résistance, en s'imposant comme chef de guerre devant l'Histoire, mais aussi à mettre sur les rails la France d'aujourd'hui.

## De l'esprit de Résistance au Chef de guerre

Telle une épée, son tempérament en acier trempé, dès sa plus tendre enfance, lui fit prendre des positions personnelles souvent à contre-courant de l'opinion du moment. Ce trait de caractère, inhérent aux grands hommes, était façonné par son sens de l'histoire. En effet, rares sont les hommes et les chefs d'État, qui maîtrisaient à ce point une analyse aussi raffinée des cycles historiques.

Aussi, n'est-il pas surprenant qu'il défendit, dès le début des années 1930, la mécanisation de notre armée (in : Vers l'armée de métier ; 1934), pressentant avant tout le monde, que la prochaine guerre se jouerait sur cette question stratégique. Moins de six ans plus tard, le 17 mai 1940, à Moncornet dans l'Aisne, c'est en chef de corps d'une unité de cuirassés que le colonel de Gaulle, remporte l'une des seules victoires de la bataille de France, grâce à la force blindée. Quelques jours plus tard, après avoir été nommé général de brigade à titre temporaire, il fait son entrée dans le gouvernement de Paul Reynaud, comme sous-secrétaire d'État à la Guerre.

Face à l'esprit de médiocrité et de passivité, qui régnait déjà à l'époque, il décida de quitter la France pour Londres, où il lança, le 18 juin 1940, grâce au soutien de Winston Churchill, son Appel à la Résistance, réponse concrète

aux propos de Philippe Pétain, appelant la veille, les Français à s'engager dans la voie de la collaboration... Charles de Gaulle était entré dans l'Histoire ; le plus dur lui restait à faire : s'imposer comme Chef de guerre et Chef d'État.

Après de nombreux échanges, pour le moins houleux avec Downing Street, influencé négativement par l'administration Roosevelt, le Général de Gaulle finit par s'imposer comme le Chef de la France Libre. C'est à ce titre qu'il parvient, grâce à Jean Moulin, - qu'il me soit permis de lui rendre un hommage appuyé - à unifier les différents mouvements de Résistance, par la création du Conseil National de la Résistance (CNR), le 27 mai 1943. Par ses efforts et son intransigeance, il est à la signature de l'armistice du 8 mai 1945, représenté par le général de Lattre de Tassigny. De la naissance du CNR, et du retour de la France à la table des grands, naîtront, sous l'égide du Président du Gouvernement provisoire de la République française, d'abord, et du Président de la Ve République ensuite, parmi les plus grandes réformes économiques et sociales du XXe siècle.

## Du Libérateur de la France au Président précurseur d'une République moderne

Une fois la France libérée, Charles de Gaulle conduisit la mise en œuvre du programme du CNR pour la reconstruction du pays. Parmi les réformes les plus emblématiques, la création de la Sécurité sociale et le droit de vote des femmes, constituent les piliers essentiels de la vision gaullienne de l'État moderne, guidée par un souci constant du respect de la dignité humaine et de la démocratie. En mettant l'être humain au centre de son projet politique, le Général de Gaulle démontre sa vision humaniste de toute société moderne. La construction de cette nouvelle société d'après-guerre doit, dans son esprit, nécessairement passer par l'accès le plus large possible de notre pays au progrès. Celui-ci peut prendre plusieurs formes : économique, social et technologique. Le progrès économique, indispensable à la reconstruction et au rayonnement de la France par sa croissance, doit, dans l'esprit du Général, tenir compte d'un équilibre harmonieux entre le capital et le travail. D'où la Participation, concept novateur et équitable, ayant pour but le progrès social, pendant indispensable au progrès économique, qu'il n'a eu de cesse de promouvoir jusqu'à son retrait de la vie publique en 1969. Dans la vision de Charles de Gaulle, l'élévation du niveau de vie de l'ensemble d'un Peuple, est une valeur cardinale de l'évolution d'un pays, garante de bien être général et de stabilité politique. Cette Participation ne s'illustre pas seulement

dans son volet pécuniaire, mais aussi dans son aspect décisionnel au sein des structures entrepreneuriales. En effet, afin de promouvoir un dialogue social des plus sereins, les salariés doivent pouvoir s'exprimer en donnant leur avis sur la conduite de l'entreprise. Cet investissement responsable de chacune et de chacun dans sa structure professionnelle, vise la solidarité de tous dans la réussite de tout projet entrepreneurial et au-delà, la pacification des rapports entre les partenaires sociaux par le dialogue permanent. Cette condition apparaît comme indispensable à la réalisation de grands projets industriels et technologiques, vecteurs du progrès de toute société. Bien qu'ignorées aujourd'hui, beaucoup des infrastructures et outils que nous utilisons au quotidien, ont été voulus et décidés par le Général de Gaulle. Le TGV, Airbus, Ariane-Espace, le RER, le Périphérique, le nucléaire civil, Internet, notre force de dissuasion militaire, qui pérennise notre place de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, sont autant d'exemples du génie industriel créateur d'une époque où l'État et d'abord son chef, impulsait des projets d'envergure pour l'avenir de ses concitoyens.

Toutes ces avancées technologiques majeures n'ont pu voir le jour que grâce à des institutions politiques solides. La Constitution du 4 octobre 1958, définie par Charles de Gaulle, lors du discours de Bayeux, le 16 juin 1946, et rédigée, douze ans plus tard par Michel Debré, a donné à la France les moyens de se projeter dans l'avenir et d'envisager le troisième millénaire avec sérénité pour innover dans tous les domaines du génie humain. Soixante-deux ans plus tard, notre Constitution, bien que de nombreuses fois révisée, structure toujours notre État de droit, encre dans les fondements universels de la démocratie et de notre histoire, en lui assurant souplesse et stabilité. Ainsi, en 2020, les legs de Charles de Gaulle sont bien présents dans notre quotidien. Son esprit de résistance et le refus du renoncement face à l'adversité, nous confirme que rien n'est jamais perdu, même dans les pires tempêtes. En effet, la force de conviction, lorsqu'elle est servie par une volonté, peut abattre des montagnes et conduire à la victoire. Les vies du Général en furent une illustration parfaite.

Sa vision permanente de l'Histoire à long terme dans l'appréhension de l'avenir, en dotant la France d'institutions pérennes, lui permit de mettre en place des chantiers d'envergure pour accompagner avec sérénité, les Français dans le XXIe siècle.

Dans un monde incertain, où les fléaux de toute sorte pèsent de plus en plus sur le quotidien, l'héritage que nous a laissé Charles de Gaulle, doit continuer à être une source d'inspiration pour écrire les prochaines pages de notre Histoire. ■

# LES NOUVELLES PROMESSES RÉVOLUTIONNAIRES : « L'ISLAMO-GAUCHISME ET L'ÉCOLOGIE POLITIQUE »

PAR CHRISTIAN GAMBOTTI, AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ



L'élection présidentielle de 2017 s'est traduite par une recomposition du paysage politique français. Les grands partis de gouvernement, autrefois hégémoniques comme l'UMP ou le PS, ont subi de lourdes défaites électorales. Le mouvement créé par Emmanuel Macron, LREM, a remporté les élections législatives. La stratégie du « en même temps », mise en œuvre par Emmanuel Macron, a permis de faire travailler ensemble des courants qui représentent la droite républicaine (Edouard Philippe, Jean Castex, Bruno Le Maire, Gérald Darmanin, etc.) et des courants qui représentent la gauche réformatrice (Yves Le Drian, etc.). La gauche traditionnelle, qu'elle soit réformatrice ou radicale, avec un PS très affaibli et un parti communiste qui a quasiment disparu de la scène nationale nonobstant un communisme municipal encore vivant, n'étant plus en mesure d'incarner l'opposition à Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon incarne désormais cette opposition radicale de gauche avec, comme apogée, son score à l'élection présidentielle de 2017. Si Mélenchon connaît une chute vertigineuse dans les sondages, il reste, pour les Français, le meilleur représentant de la gauche<sup>1</sup> avec 12 % des intentions de vote à la présidentielle de 2022. Le socialiste Olivier Faure est donné entre 4 et 6 %.

L'idéologie communiste ne faisant plus recette, de nouvelles promesses révolutionnaires sont apparues, l'islamo-gauchisme et l'écologie politique. Les nouveaux habits de la lutte contre le capitalisme

## L'islamo-gauchisme

Le communisme national, incarné par le Parti Communiste Français, est dans le coma. Le PCF symbolise aujourd'hui encore la forme archaïque d'un pouvoir totalitaire, la structure figée d'un parti politique du vieux monde, la défense d'une identité nationale et le productivisme industriel. Le stalinisme s'était débarrassé de la déviance trotskiste. Trotski prend aujourd'hui sa revanche à travers Mélenchon, qui a su construire une nouvelle promesse révolutionnaire depuis son départ du PS, et la création de la France Insoumise, qui n'est plus un parti politique figé, mais un mouvement qui agrège tous les courants révolutionnaires, en particulier l'islamo-gauchisme. A l'Assemblée nationale, les députés de la France insoumise se sont opposés au projet de loi destiné à combattre le séparatisme devenu « *le futur projet de loi confortant le respect des principes de la République* » a donné lieu à son premier affrontement à l'Assemblée nationale, mardi 6 octobre. Alors que le texte visant à renforcer la laïcité a été présenté le 9 décembre en conseil des ministres, puis sera discuté au Parlement au premier semestre 2021, Alexis Corbière, député LFI<sup>2</sup> de Seine-Saint-Denis, a ainsi interpellé Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur, le 6 octobre 2020, au sujet de ce texte, : « *Il nous semble évident que vous voulez fabriquer un agenda médiatique où, durant des mois, vous répétez des mots qu'ensuite vous peinez à définir, tel le séparatisme* », a-t-il lancé à la tribune.

« *Ainsi vous contournez les problèmes sociaux et sanitaires qui déchirent notre pays en saturant l'opinion d'une question obsessionnelle : l'islam, l'islam, l'islam.* » Gérald Darmanin a alors dénoncé un mouvement « *désormais lié avec un islamo-gauchisme qui détruit la République* », rappelant les composantes de l'électorat des députés de la France Insoumise, en particulier en Seine-Saint-Denis. Le ministre de l'Intérieur a ajouté : « *Ce que nous faisons, ce n'est pas seulement, manifestement, gêner quelques islamistes radicaux, mais quand j'entends vos propos et ceux de M. Mélenchon, je sens qu'on gêne aussi votre corps électoral* ». La classe ouvrière n'est plus pour les trotskistes de la France Insoumise le seul moteur de l'Histoire et de la révolution prolétarienne. Il leur faut chercher d'autres électeurs, ce qui les conduit à se tourner vers tous les communautarismes (islamistes, indigénistes,



écologistes ultra radicaux, etc.) qui symbolisent les nouveaux « damnés de la terre ». Il s'agit, pour la France Insoumise, des formes nouvelles de l'internationale trotskiste. Nous précisons que si l'islam est une religion, l'islamisme politique et l'islamo-gauchisme sont des idéologies. Le « dirigisme rouge » incarné par Mélenchon n'hésite pas à s'allier à l'islamo-gauchisme. Pour les trotskistes, la contradiction principale est celle qui les oppose au capitalisme. Les autres contradictions sont des contradictions secondaires qui autorisent des alliances de circonstance dans le but de conquérir le pouvoir.

## L'écologie politique

L'écologie est une science de « la vie et de la terre », l'écologie politique est une idéologie anticapitaliste car contestant le productivisme et la société de consommation. Les maires écologistes qui viennent d'être élus aux dernières municipales sont de gauche, mais d'une gauche radicale qui veut, du passé, faire table rase. Il suffit d'écouter le maire de Grenoble

<sup>1</sup> Sondage IFOP/JDD du 29/11/2020. Mais, si Mélenchon apparaît comme le choix d'une gauche radical, un Français sur deux considère qu'il ferait un très mauvais candidat (47%)

<sup>2</sup> Assemblée nationale, le 6 octobre 2020, le député de la France Insoumise, Alexis Corbière, interpelle le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin.

ou de Bordeaux pour s'en convaincre. Le Secrétaire général d'EELV, Julien Bayou, incarne cette transformation du vieux gauchisme à travers les habits neufs de l'écologie. Celui-ci très marqué à gauche, est l'anti-Jadot qui se présente comme plus modéré. Son élection à la tête d'EELV me rappelle le sort réservé à Nicolas Hulot, lors de la « primaire écolo » pour 2012. La porte-parole d'EELV, Sandra Regol, délivre, d'une voix douce, le programme d'une écologie punitive et totalitaire, devenue la forme post-moderne d'une Vérité unique. Pour Julien Bayou et Sandra Regol, l'écologie politique incarne le combat anticapitaliste, ce qui devrait conduire nécessairement EELV à présenter son candidat à l'élection

présidentielle. Ce ne sera pas Yannick Jadot, qui prône une « croissance verte » compatible avec le marché, mais très probablement Eric Piolle, le maire de Grenoble. La difficulté pour l'écologie politique est de fédérer les 3 grands courants de l'écologie politique : les « effondristes » ou « collapsologues », qui annoncent l'apocalypse pour demain ; les partisans de la « décroissance », qui considèrent que l'écologie et la croissance sont incompatibles et, les partisans de la « croissance verte », qui acceptent l'économie de marché à travers des entreprises responsables. Les Hulot et les Jadot ont toujours perdu, lors des élections internes, contre les Bayou et les Piolle, l'écologie poli-

tique étant le sas de décontamination de l'ultra-gauchisme. On retrouve, chez les dirigeants d'EELV, un discours aux accents totalitaires. Un seul exemple : la représentation parlementaire - pourtant légitimement élue par les citoyens - doit s'effacer devant les 150 membres tirés au sort et les 150 propositions de la Convention Citoyenne sur le Climat. Il n'est jamais question de faisabilité tant financière - coût des mesures - que normative, et d'inscription dans la temporalité, ni de dialogue avec tous les acteurs de la société. Un seul mot d'ordre : du passé, faisons table rase ! L'écologie politique est une forme nouvelle de totalitarisme. On peut parler de « dirigisme vert ». ■

## « L'EUROPE : LE BESOIN DE L'EUROPE »

PAR ALAIN TERRENOIRE, PRÉSIDENT DE L'UNION PANEUROPEENNE INTERNATIONALE



Depuis ses origines, le monde est en perpétuel mouvement. Ce mouvement n'a jamais cessé d'être rythmé par des concurrences, des rivalités et des conflits. Des migrations incessantes entre pays et continents ont façonné des États, parfois éphémères et aux frontières changeantes. Des civilisations se sont constituées. Certaines ont disparu, parmi les plus remarquables. Issue de la Grèce antique et de l'Empire romain où elle a pris ses racines, la civilisation européenne a été fondée par le christianisme, amendé et enrichi par l'esprit des Lumières. S'y étaient ajoutées, durant les siècles précédents, les contributions, juive, à travers sa diaspora et musulmane, sous l'impulsion de l'empire Ottoman. Dominant la planète, qu'elle a soumise à ses exigences politiques, culturelles et commerciales, la civilisation européenne a failli s'autodétruire au XX<sup>e</sup> siècle. Elle s'est douloureusement rétablie sous la double pression et influences contraires des empires américain et soviétique. Après l'effondrement de ce dernier, les européens, suivant le chemin déjà tracé depuis quarante ans en

occident, ont enfin choisi de se rassembler. Encadrés par l'Union Européenne, aux compétences essentiellement économiques, commerciales, sociales, administratives et juridiques, ils se sont, de fait, déchargés de leur sécurité collective sur les Américains et de leur sécurité sanitaire sur la gestion désordonnée de leurs États. Sans s'investir dans l'élaboration d'une identité partagée entre leurs peuples, les dirigeants européens, malgré de Gaulle, se sont ainsi abandonnés aux intérêts de la géopolitique des Etats-Unis. Citation qui s'adressait aux socialo-centristes supranationaux Nous allons voir, dans les mois qui viennent, si, dans son domaine d'intervention, l'Agence européenne des médicaments, assurera, de façon cohérente, une juste répartition et une distribution satisfaisante de vaccins expérimentés contre la Covid 19. Ce serait un précieux encouragement pour l'organisation future d'une politique européenne de la santé, à la condition qu'elle soit portée par une forte volonté politique. Mais, hélas, elle aura fait cruellement défaut, ces derniers mois, à l'Union. Quand le virus a commencé à se répandre dans toute l'Europe, comme le feu à une traînée de poudre, les européens ont découvert avec stupéfaction qu'ils étaient démunis de l'essentiel pour y faire face. Dépendante de l'Inde et de la Chine, principalement, pour la fabrication et l'approvisionnement de ses médicaments et du matériel sanitaire, notamment des masques, l'Europe s'était sanitaire ment déshabillée. Bien qu'alertés, dès les années soixante par le Général de Gaulle, sur les inévitables risques d'introduire le Royaume Uni dans leur organisation continentale,

les européens n'ont pas fini d'en tirer les fâcheuses conséquences, qui se poursuivront avec le Brexit. Pourtant, toute l'histoire de ce pays et de son peuple, annonçait les vrais objectifs poursuivis par les Britanniques, quand ils se déclarèrent convertis à l'intégration européenne avec les continentaux. N'ont-ils pas toujours cherché à diviser entre eux les continentaux pour les empêcher de se constituer en puissance rivale de leurs propres ambitions planétaires ? Il est étonnant que le peuple britannique, imprégné qu'il fut des réalités du monde d'hier, semble être devenu aveugle aux vérités d'aujourd'hui. Bien que la City de Londres soit encore une des premières places financières au monde, comment ne perçoit-on pas sur les bords de la Tamise qu'en tous domaines nous sommes entrés dans une compétition globale et acharnée, dans laquelle seules les grandes puissances, tous secteurs confondus, pourront avoir une chance d'en survivre ? A moins de trente milles du continent, le Royaume Uni en est resté «au grand large» cher à Winston Churchill. En 1918, l'Europe avait perdu sa suprématie planétaire au profit des puissances montantes qu'étaient les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Elle n'a de chance désormais de se réintroduire dans le club des dominants qu'en devenant, en tous domaines, une puissance indépendante, souveraine et solidaire. Seule une forte volonté politique des européens et de leurs dirigeants le permettrait. Mais, il ne reste plus beaucoup de temps pour la mettre en œuvre. ■

# LA PANDÉMIE ET LES LIBERTÉS

PAR ROGER DACHEZ, MÉDECIN ET UNIVERSITAIRE, ANCIEN PRÉSIDENT DE L'INSTITUT ALFRED-FOURNIER (PARIS), MEMBRE DU CONSEIL DE PRÉSIDENT DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE



L'année 2020 nous a fait redécouvrir une partie de ce que nous avons oublié ; et une bonne partie de l'année 2021, va sans doute encore raviver notre souvenir...

L'histoire de l'humanité, depuis les temps les plus reculés, a été tissée d'épidémies massives, de pandémies. Certaines d'entre elles ont même été des facteurs puissants de notre évolution, de notre adaptation à un monde a priori hostile, en sélectionnant - d'une manière un peu rude, il est vrai - les plus vigoureux, les plus résistants, pour en faire naître une humanité plus forte. Mais nous l'avons oublié.

Nous l'avons oublié parce que depuis des décennies au moins, l'élévation générale de la prospérité dans les pays occidentaux, l'amélioration impressionnante de l'hygiène publique et, bien sûr, l'arrivée salvatrice des vaccins dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, nous avaient permis de juguler pratiquement tous les grands fléaux qui, pendant des siècles, avaient décimé des populations entières, ravagé de nombreux pays et laissé dans la mémoire collective un souvenir d'effroi. Le rappel de la dernière grande pandémie, celle de la grippe espagnole de 1918-1919, s'était dissout dans celui de la Grande Guerre, pourtant moins mortelle que l'épidémie elle-même ; malgré un rebond épidémique passager de la variole à Paris au milieu des années 1950 encore, en dépit de la

grippe de Hong-Kong en 1969 - faisant près de 40 000 morts en France, dans l'indifférence quasi-générale - nous nous considérions comme désormais invincibles. Comme l'armée française en 1940... La suite a montré combien notre illusion était grande.

## Une fausse alternative

Mais le plus frappant a été la réaction globale de l'opinion publique. Certes, les scientifiques et les médecins ont eux-mêmes hésité au début de la crise sanitaire, ne sachant tout d'abord que penser de ce nouveau virus - mais les faits ont rapidement parlé ; nous avons également dû subir quelques petits mensonges d'Etat, comme le mensonge à propos des « masques inutiles », pour tenter, mais sans espoir, de dissimuler une carence des autorités sanitaires et leur indéniable légèreté depuis déjà quelques années ; enfin, nous avons eu droit à des polémiques misérables et aux extravagances de quelques charlatans médiatisés. Mais cela n'explique pas tout.

Une contestation des mesures sanitaires exigées par une situation devenue très grave, vers le milieu du printemps, s'est élevée de diverses parts au nom de la défense des « libertés fondamentales ». Tant à l'extrême droite qu'à l'extrême gauche, on a stigmatisé à grands renforts de formules démagogiques, la moles-tation de notre liberté d'aller et de venir, l'obligation réputée insupportable de nous faire porter des masques, les restrictions jugées intolérables de nos interactions sociales. C'était presque le grand soir : le discours médical, relayé par un Etat présumé coupable d'abus de pouvoir, menaçait les bases mêmes de notre République !

On citait en exemple le libéralisme admirable de la Suède qui respectait ses citoyens et ne leur imposait aucune contrainte. On a vu récemment le résultat : le piteux aveu d'échec auquel les pouvoirs publics de ce pays ont été conduits, et l'adoption en catastrophe de mesures comparables à celles que la France a su mettre en œuvre bien plus tôt, sauvant notre

système hospitalier de justesse, sans pouvoir néanmoins éviter une deuxième vague - ni peut-être une troisième à venir.

La réalité était pourtant très simple : un virus menaçait de nous tuer. Et le virus est fasciste. Il ne fait aucune différence entre nous, ne respecte ni les faibles, ni les pauvres, ni les personnes fragiles : ce sont même ses victimes préférées. Il se moque de nos libertés. Il nous attaque quand nous le défions - et c'est souvent lui qui gagne. Il adore que nous refusions de croire à sa dangerosité et que nous repoussions les efforts nécessaires pour le combattre : on ne « collabore » pas avec lui sans de graves dommages...

L'alternative « dictature sanitaire contre démocratie » est une belle formule de réunion publique à laquelle plus d'un politicien a malheureusement cédé, par opportunisme ou par veulerie. Ce n'était pourtant pas une vision raisonnable de la situation épidémiologique alors qu'une infection nouvelle, de haute contagiosité, sans traitement connu, sans vaccin disponible, se répandait massivement dans la population.

Depuis des siècles, en pareille circonstance, les remèdes préventifs sont peu nombreux et sont toujours les mêmes : le masque - souvenons-nous des médecins de la peste au XVII<sup>ème</sup> siècle - et l'enfermement volontaire : l'un de ses propagandistes à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le professeur Adrien Proust - le père de Marcel -, l'avait théorisé et recommandé sous le nom peu flatteur de « séquestration ». Pour nos sensibilités modernes et plus délicates on emploie désormais le mot plus doux de « confinement » !

Mais ce n'est pas encore suffisant. Nous voulons être « libres » - jusqu'à la déraison. Nous refusons de reconnaître que l'histoire est tragique et que les grands peuples sont ceux qui font face au destin. Nous sommes désormais habitués au confort et nous n'admettons plus la nécessité de l'effort. Nous avons renoncé à l'esprit de résistance.

(...)

# LA PANDÉMIE ET LES LIBERTÉS (SUITE)

PAR ROGER DACHEZ, MÉDECIN ET UNIVERSITAIRE, ANCIEN PRÉSIDENT DE L'INSTITUT ALFRED-FOURNIER (PARIS), MEMBRE DU CONSEIL DE PRÉSIDENT DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE

## L'esprit de résistance

On a pu reprocher au président de la République d'avoir employé la métaphore guerrière – après les atermoiements de son gouvernement au début de la crise, il est vrai – mais elle n'était pourtant pas totalement injustifiée.

J'ai été, pendant vingt ans, président de l'Institut Alfred-Fournier, une institution parisienne de l'hygiène publique et de l'inféctiologie, créée en 1932. Lorsque j'y suis arrivé, j'ai découvert que l'association reconnue d'utilité publique qui lui servait de base, fondée en 1923, se nommait « Ligue nationale française contre le péril vénérien ». Probablement plus personne n'accepterait de donner un tel nom à une structure de santé publique, et pourtant : il y a presque un siècle, on savait encore que lutter contre les grands fléaux épidémiques est une guerre de tous les instants. Contre une pandémie, il faut résister... Or, nous avons en grande partie perdu l'esprit de résistance. Qui voudrait aujourd'hui « mourir pour sa patrie » ? Les enquêtes d'opinion qui se sont penchées sur le sujet ont recueilli des résultats navrants. Et les choses vont encore plus loin, et la présente pandémie nous l'a révélé : nous ne voulons même plus nous battre pour nos vies, mais seulement pour notre tranquillité, pour notre confort quotidien, pour nos habitudes de riches - nous disons, pour que cela passe mieux, pour « nos libertés ». Mais la première liberté est de vivre, et la vie est souvent un combat, notamment contre l'adversité, mais aussi contre le renoncement.

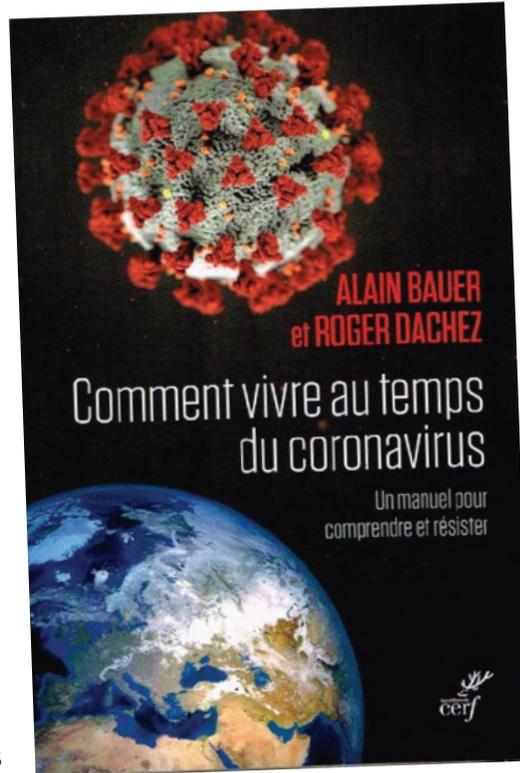
## La leçon du Covid

Le combat contre la pandémie n'est pas encore achevé. De longs mois, dont les plus proches de nous seront encore pénibles, vont s'écouler avant d'en voir l'issue. La perspective vaccinale nous permet cependant de l'espérer d'ici à la fin de l'année 2021. En revanche, nous pouvons tirer dès à présent les leçons morales et politiques du Covid 19.

Cette crise exceptionnelle a révélé au moins deux faiblesses de notre pays qui doivent nous inciter à réfléchir et, si possible, à réagir.

La première est celle de notre irrationalité collective. Je ne parle pas seulement de la complaisance d'une partie de l'opinion à l'égard des mythes complotistes qui ont proliféré plus que jamais - une réforme de l'instruction scientifique et de la formation intellectuelle de nos jeunes, dans les collèges et les lycées, pourrait contribuer à l'atténuer dans l'avenir, mais c'est pour l'heure l'une des innombrables lacunes de l'Éducation nationale depuis des années, et nous en payons le prix tous les jours dans de nombreux domaines.

Cependant il y a plus grave encore : l'irrationalité qui nous fait désirer une chose et son contraire, à savoir la sécurité et l'insouciance. Le dévoiement de l'État-providence nous conduit à penser que la santé, par exemple, est un « droit » - alors qu'elle est une chance et un atout à protéger. L'État doit créer les conditions de la santé publique par une politique adaptée d'organisation des soins, de propreté générale, et aussi par l'amélioration du niveau socio-économique et des conditions de vie. Mais cela ne peut suffire : la santé est l'affaire de chacun et elle requiert de la vigilance et de la maîtrise de soi. Il en va des pandémies comme de la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et bien évidemment les diverses toxicomanies : in fine, c'est la volonté des individus qui est



mise à l'épreuve, c'est l'acceptation consciente de la réalité d'un danger et de l'autodiscipline qu'il nous impose. Sans cette prise de conscience et ce sursaut, rien n'est possible. Et cette leçon vaut sans doute dans bien d'autres domaines que dans celui de la pandémie !

La deuxième faiblesse est que nous semblons avoir renoncé à la grandeur. Le mot n'est pas déplacé dans le contexte ac-

tuel. Il y a eu, au cours des derniers mois, beaucoup de médiocrité et parfois même de bassesse de la part de certains responsables (?) politiques, mais aussi beaucoup de laxisme de la part des Français, comme si le destin de leur pays ne concernait plus chacun d'eux, ne dépendait plus de chacun d'eux pris individuellement, mais seulement d'un État lointain - et du reste décrié pour cette raison - et dont on attend tout, qui doit tout régler, auquel on doit tout réclamer, sans jamais s'interroger sur la part que chacun doit prendre à l'œuvre collective. C'est pourtant cela, la grandeur.

Pascal avait, pour son propre usage, écrit un texte intitulé « Du bon usage des maladies ». Ce grand malade avait théorisé que nos misères pouvaient aussi nous grandir si nous savions les sublimer.

On peut ne pas partager le dolorisme de l'auteur des Pensées, mais ne pourrions-nous songer à opérer un retour sur nous-mêmes et à faire, à notre tour, un bon usage des pandémies ? ■

# L'UNION EUROPEENNE, LA LAÏCITE ET LES RELIGIONS

PAR ME BERNARD CAHEN, AVOCAT AU BARREAU DE PARIS, MEMBRE DU CONSEIL DE PRÉSIDENTICE DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS, ANCIEN MEMBRE DE LA DÉLÉGATION EXÉCUTIVE DE L'UDT, ANCIEN MEMBRE DU COMITÉ DE L'UNR-UDT



L'Union Européenne n'a jamais voulu se poser directement la question de la place des religions en son sein.

Les traités européens, quels qu'ils soient, ont toujours évité de se prononcer sur ce thème au nom, en particulier, du principe de subsidiarité.

La laïcité n'est pas qu'un principe philosophique ou politique. Elle entraîne des conséquences dans de nombreux domaines. Elle est la base de critères pour déterminer les comportements acceptables ou condamnables par la société. Elle va gérer les questions d'éducation ; il suffit de voir les problèmes rencontrés actuellement dans le cadre de nos écoles. Elle va aussi intervenir dans les activités professionnelles qui, bien souvent, vont être perturbées par les excès religieux de certains acteurs.

Ainsi, la laïcité peut engendrer des conflits sociaux difficiles à apaiser pour les politiques qui doivent répondre aux revendications tant des hommes de religion que des laïcs, lesquels n'ont pas forcément la même conception de la place de la religion dans la société.

Pour la laïcité, les églises et organisations religieuses sont garanties dans les droits et les statuts qui leur sont reconnus par l'Etat auquel elles appartiennent.

Elle n'est donc pas un principe posé par la législation européenne. Chaque Etat est libre de décider librement de prendre position, l'Union ne se reconnaissant pas comme pouvant avoir compétence en la matière. C'est ainsi que la Grande-Bretagne, le Danemark et la Grèce en particulier conservent leurs églises d'Etat alors que nous avons depuis 1905 adopté la législation laïque. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne puisse exister de règle européenne.

Il convient de se reporter à la déclaration des droits et libertés de Nice sous l'impulsion du Président Sarkozy qui se réfère à la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Ce sont des textes qui portent en particulier sur la liberté de conscience et la liberté religieuse.

Sur ce dernier point, la Cour Européenne des Droits de l'Homme s'est prononcée à

plusieurs reprises.

Certains de nos textes ont pourtant choqué d'autres Européens. C'est ainsi que la loi de 2004 portant sur les moyens d'expression de la croyance et l'interdiction de signes ostensibles manifestant une appartenance religieuse a rencontré des oppositions, alors que pour nous Français, c'est pourtant une loi clé. C'est aussi pourquoi le Président Macron se heurte à d'immenses difficultés sur le plan européen dans le cadre de notre lutte pour la laïcité et contre l'islamisme. Faudra-t-il que les terroristes frappent tous les pays européens pour que ceux-ci comprennent enfin la légitimité du combat mené par notre pays ? L'Autriche vient de se rallier à la politique française en cette matière parce qu'elle a été victime d'un attentat terroriste. Les autres pays européens vont-ils attendre d'être à leur tour frappés pour comprendre ?

Il faut aussi prendre conscience que le droit d'exercer sa religion est un droit consacré dans tous les pays européens. La laïcité n'existe que dans le cadre de son respect des religions.

Ceci étant, ce droit connaît-il des limites ?

La France, en particulier, a apporté un certain nombre d'interdictions, par exemple celle des signes ostensibles manifestant une appartenance religieuse à l'école. La Cour Européenne a entériné cette interprétation. Pour autant, je considère que l'Etat ne peut pas atteindre l'exercice même de la religion, sauf si celui-ci se traduit par une mise en cause des grands principes sur lesquels repose la législation des Etats européens ; par exemple en France, le principe de la laïcité. Il y a donc évidemment une difficulté à aller dans le sens d'une législation européenne unifiée dans la mesure où certains pays – c'est même probablement la majorité – respectent la plénitude de l'exercice des religions et que d'autres entendent la possibilité de le limiter par les lois nationales.

Il convient ainsi de respecter la pratique de l'Islam, celle d'une religion largement représentée dans le monde, sans pour autant accepter l'islamisme qui entend faire passer les lois de la religion par-dessus celles de l'Etat concerné.

Le principe de laïcité ne heurte pas seulement des pays pratiquant majoritairement l'Islam, mais aussi, par exemple, les pays anglo-saxons comme les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Le pouvoir des communautés religieuses aux Etats-Unis est extrêmement important. Les élections récentes l'ont encore mis en exergue.

Il y a pourtant manifestement des contradictions entre les textes régissant un certain nombre de communautés et la loi fédérale américaine.

Le législateur français a transporté dans notre droit le concept de non-discrimination

qui interdit donc tout comportement raciste. Considérons qu'il y a ainsi une grande difficulté pour aboutir à des normes européennes.

Nos sociétés sont actuellement ébranlées par la nouvelle puissance de la religion islamique dans la plupart des pays. Peut-on encore même parler de minorité religieuse quand on prend en considération le nombre de Musulmans en France ?

Evidemment cela entraîne des revendications qui se heurtent aux législations nationales.

Il faut donc aller dans le sens de la mise sur pied de normes européennes qui s'appliqueraient dans chaque pays de la Communauté, réduisant ainsi le pouvoir des religions.

En réalité, la réflexion amène à considérer qu'il y a deux stades à franchir :

a/ Le premier est interne à la France avec le principe de la laïcité. Celui-ci représente ce que les Islamistes détestent : des principes touchant aux droits de l'Homme, avec en particulier la liberté de la femme.

Le principe de laïcité ne doit pas pour autant être abandonné. Comme l'a écrit François ZIMERAY, ancien Ambassadeur de France des Droits de l'homme et aujourd'hui avocat au Barreau de Paris : « Il ne faut pas renoncer à expliquer, à convaincre, à dire que pour nous la liberté et la vie sont aussi sacrées que peuvent l'être pour d'autres des représentations liturgiques ».

b/ Le deuxième stade touche à la difficulté d'aboutir à une législation européenne. Celle-ci sera difficile à élaborer. Pour autant, il paraîtrait sage que les Etats européens arrivent à se mettre d'accord sur la préservation de certains grands principes sur lesquels reposent la plupart des législations de nos pays touchant en particulier à la liberté de pensée et de conscience ainsi qu'à la protection des religions. Ils doivent être en conformité avec les droits de l'Homme tels qu'ils apparaissent dans la Convention européenne et qui sont consacrés par la Cour Européenne.

Ce n'est que lorsqu'il existera une législation européenne que l'on pourra réellement opposer à l'ensemble des pays du monde musulman que la négation des valeurs communes de l'Europe est une atteinte aux droits de l'Homme tels qu'ils ont toujours été défendus, y compris dans le cadre de l'ONU.

Au nom de la laïcité, on ne s'attaque pas aux religions, sauf à partir du moment où celles-ci prônent la négation de nos valeurs et vont, pour ce faire, jusqu'au terrorisme. L'Union Européenne se doit d'adopter une position commune dans le cadre du danger représenté par l'islamisme et sa conséquence, le terrorisme, sinon elle perdra sa raison d'être. ■

# L'EUROPE DE LA DÉFENSE : LA GUERRE DES DRONES

PAR JEAN-LUC HAU, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DROIT AÉRIEN (S.F.D.A.), SPÉCIALISTE DES DRONES. PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ÉCONOMIE DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE

## LIBYE

Une guerre technologique fait rage depuis plus d'un an en Libye et s'accroît de jour en jour. Malgré un embargo sur les armes décrété depuis 2011, les 2 protagonistes arrivent à se fournir en armes technologiques, en drones. Cette guerre de drones est unique en son genre. Jusqu'à présent, les drones étaient utilisés en complémentarité de moyens conventionnels, de matériels pilotés aux sols, en mer, dans l'air. Ici, la situation est renversée : Les matériels pilotés sont devenus marginaux et l'usage des drones aériens est désormais massif des deux côtés de l'affrontement. D'un côté, le Maréchal Khalifa Haftar utilise des drones Wing Loong (drones de fabrication chinoise de type Male (Medium Altitude Long Endurance) équipés de bombes intelligentes et de missiles). Ces drones sont fournis par les Émirats Arabes Unis. Ils soutiennent désormais les forces terrestres et jouent un rôle important pour affaiblir les forces adverses et les lignes de leur ravitaillement. Ils traquent les pistes de décollage des drones Bayraktar (fournis par les Turcs à leurs adversaires, le GNA). Décollant au départ de cette guerre « virtuelle » de l'aéroport de Mitiga, le GNA a changé sa stratégie d'emploi. Désormais, les drones fournis par les Turcs sont éparpillés sur toute la surface du territoire contrôlé par le GNA. Ils décollent maintenant de routes classiques. Le GNA a créé un vaste réseau d'antennes relais couvrant de manière redondante la zone de Tripoli. Ces drones turcs s'attaquent principalement aux défenses de l'armée du Maréchal Haftar, comme les systèmes russes de défense anti-aérienne Pantsir S1 construit par la firme KBP. GNA utilise depuis peu le drone multirôle Anka, dont le développement a débuté en septembre 2010 et dont la mise en service dans l'armée turque a débuté en juin 2012. Les Turcs ayant développé un arsenal important de drones, du tactique, à l'offensif en passant par le MALE et le HALE (High Altitude Long Endurance), au vu des tensions en cours en Méditerranée et de l'accord passé avec le GNA sur l'exploitation d'un corridor de gaz dans cette mer, contrairement aux lois internationales, nous pouvons craindre, dans un avenir relativement proche, l'arrivée en Libye de tous les types de drones développés par la Turquie. Cette guerre des drones préfigure-t-elle les futures, celles où les forces terrestres, aériennes et maritimes seront des drones. De nombreux pays s'y préparent.

## ARMÉNIE

Depuis des semaines, Bakou utilise des drones turcs Bayraktar TB2 et rodeur israélien pour toucher des cibles, pas forcément militaires. Pour les objectifs antiaériens, l'Azerbaïdjan utilise des vieux avions biplan AN2 de 1948 de conception russe (copié par les chinois) et dronisés pour dévoiler la position des batteries de défense anti-aérienne du Haut-Karabakh dont les systèmes S300. 33 seraient officiellement détruits par les drones Bayraktar turcs et rodeurs israéliens, après avoir été dévoilés par les avions « appâts » dronisés AN2. Une soixantaine d'avions AN2 aurait été dronisée par l'Azerbaïdjan. ■

## CARACTÉRISTIQUES DES DRONES EN PRÉSENCE OU PROCHAINEMENT EN PRÉSENCE FOURNIS PAR LES TURCS



### Drone multirôle Anka

Mis en service dans l'armée turque en juin 2012 (10 exemplaires) 17,3 m d'envergure - 8 m de longueur - 13,6 m<sup>2</sup> de surface alaire - 1,70 m de hauteur - 24 h d'autonomie - 9150 m de plafond - 5200 km de rayon d'action - permet la surveillance, la désignation d'objectifs et emporte de nombreuses munitions allant de la bombe au missile.



### Drone Bayraktar TB2

Mis en service dans l'armée turque en 2014. 12 m d'envergure, 6,5 m de longueur, 650 kg. Autonomie : 24 h. Tire des missiles à 8 kms de distance à une altitude de 5000 m et équipé de 2 missiles antichars UMTAS développé par Roketsan. Il est difficilement détectable aux radars par empennage en V et fuselage en matériaux composites et fibre de carbone. Hélice propulsive bipale à pas variable permettant une efficacité de vol à moyenne altitude, station de sol dans conteneur sur camion, moteur thermique ne rechargeant pas les batteries lithium ion dont la régénération électrique se fait au sol. Autonomie totale en mode drone pour le roulage (taxi), les décollages (take off), la navigation (cruise) et l'atterrissage (landing). Boule optronique avec caméra visible, infrarouge, désignation laser et télémètre.

**Drone kamikaze du fantassin Alpaga** à aile fixe. il ressemble beaucoup aux drones kamikazes israéliens et possède des algorithmes de détermination de cibles (reconnaissance infrarouge) ;

**Drones du fantassin Kangu et Togan** à ailes rotatives et multirotors.

## CARACTÉRISTIQUES DES DRONES EN PRÉSENCE FOURNIS PAR LES ÉMIRATIS



### Drone MALE Wing Loong

14 m d'envergure, 9,34 m de longueur, 2,70 m de hauteur, 5300 m de plafond, 4000 km de rayon d'action. Il est équipé de missile TY90, HJ10, LS6, YZ200 (missile air - air de 6 kms de portée à désignation de cible infrarouge) et peuvent se défendre contre les drones ennemis.

**Les nouveaux conflits font et feront appel, de plus en plus à des systèmes « dronisés », tant aériens que terrestres ou maritimes. L'Europe de la Défense doit s'organiser pour développer des drones mais aussi des systèmes antidrones pour lutter contre ces nouveaux modes d'action. ■**

# DISCOURS D'OUVERTURE DE L'ANNÉE 2021 DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

DU PR. ANDRÉ VACHERON, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, PRÉSIDENT DE L'INSTITUT DE FRANCE.



**C'est ce lundi 4 janvier, que le Professeur André Vacheron, Président de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, a prononcé le discours d'ouverture de l'année 2021, de l'Académie, sur le thème :  
SANTÉ ET SOCIÉTÉ.**

« En introduisant notre séance, je vous adresse tout d'abord mes vœux chaleureux pour cette année 2021 et mes remerciements pour m'avoir fait l'honneur de me porter à la présidence de notre compagnie et je ferai de mon mieux pour ne pas vous décevoir comme je l'ai fait en 2005, lors de ma présidence de l'Académie de Médecine.

Je tiens aussi à féliciter Pierre DELVOLVÉ pour la sagesse dont il a fait preuve durant sa présidence « gâchée » par le Coronavirus et à remercier Jean-Robert PITTE, pour la confiance qu'il m'a toujours accordée. Pourquoi ai-je choisi ce thème de communications et de débats « Santé et Société », pour l'année 2021. Je l'ai choisi pour plusieurs raisons :

- Depuis plus de 50 ans, mon métier est celui de médecin et je l'exerce toujours. J'ai appris l'importance de la relation médecin-malade en appliquant cette définition de Georges DUHAMEL : « La médecine est une confiance qui va vers une conscience ».

- Deuxième raison : depuis l'épidémie de COVID, la santé apparaît en première position dans les préoccupations des Français. Dans son dernier baromètre, l'institut CSA constate qu'en fin d'année 2020, elle domine largement toutes les inquiétudes : 44% des Français estiment que le risque sanitaire est le sujet prioritaire devant le pouvoir d'achat (30%), l'insécurité (27%), l'environnement (26%) et l'emploi (20%). Cependant, pour les jeunes de 18-24 ans, l'emploi est le premier sujet préoccupant (40%) devant la santé (37%).

- La Santé nous concerne tous, jeunes et vieux, elle est le pivot de nos existences. Elle conditionne la qualité de notre vie quotidienne et nos projets d'avenir.

- Les déterminants sociaux pèsent lourdement sur elle. Les plus démunis ont non seulement des conditions de vie qui les exposent particulièrement à certaines pathologies, à une mortalité prématurée mais ils rencontrent également de nombreux obstacles financiers, administratifs, matériels et même psychologiques dans l'accès aux soins.

- Le travail enfin, joue un rôle majeur dans la qualité de la santé, certains emplois exposent les travailleurs à des facteurs de risque importants, tels que les troubles musculo-squelettiques en constante augmentation dans le bâtiment, et les troubles psychologiques. Mais les horaires prolongés, les stress, les comportements à risque comme le tabagisme pèsent eux sur la santé des cadres.

Illustre chirurgien de la douleur de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, René LERICHE écrivait « La santé, c'est la vie dans le silence des organes ». En 1946, dans le préambule de sa constitution, l'OMS définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

A l'heure actuelle, à côté de la médecine de soins, la santé publique

a contribué largement à l'allongement de la durée de la vie : l'espérance de vie atteint actuellement 80 ans chez les hommes et dépasse 85 ans chez les femmes, elle est plus élevée dans notre compagnie... L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,5 ans pour les femmes et de 10,4 ans pour les hommes.

La santé publique s'est engagée dans la lutte contre l'obésité et le diabète par l'amélioration de l'alimentation de nos concitoyens, dans la lutte contre les addictions notamment contre le tabagisme, dans le dépistage des pathologies sévères comme les cancers, dans la prévention des maladies infectieuses par les vaccinations, dans l'amélioration de l'environnement, dans la lutte contre les pollutions, dans la prise en charge des handicaps et du vieillissement.

Devenue un véritable enjeu politique, la santé impose d'importants choix de société et ne peut pas être réduite à des approches purement comptables, trop souvent ciblés sur le fameux « trou » de la Sécurité Sociale. Les acteurs de la santé, médecins, chirurgiens, radiologues, infirmières ne doivent pas oublier les principes de l'autonomie et du consentement des patients. La technologie et la rationalisation de l'offre de soins ne doivent pas nuire à leurs qualités et à leur humanisme. Comme l'a écrit mon confrère et ami Jean-François MATTEI, il faut accompagner la science par un surplus de conscience. Le fonctionnement des hôpitaux doit devenir plus coopératif, plus démocratique et plus efficient.

Notre programme ne pourra pas répondre à toutes les questions d'actualité et d'avenir, soulevées par la santé mais nos intervenants nous apporteront, j'en suis certain, beaucoup d'informations et susciteront beaucoup de réflexions.

Je souhaite que cette année soit marquée par la sérénité, par l'amitié et par la convivialité initiée par notre Secrétaire perpétuel. Je vous remercie pour votre attention. »



# MUNICIPALES 2020 À PARIS...PRÉPARONS 2026

PAR RUDOLPH GRANIER, ÉLU DU XVIII<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT AU CONSEIL DE PARIS



Alors que nous connaissons une défiance croissante entre le peuple et les élus, le temps est venu de proposer à Paris un nouvel élan démocratique. Une forme de simplification de l'architecture institutionnelle a bien débuté avec la loi du 28 février 2017 ; nous devons aller plus loin et profiter des nouvelles contraintes politiques auxquelles nous devons répondre. Le premier écueil pour Paris est le manque de lisibilité dans l'action politique qui amène l'actuelle majorité à se défaire continuellement, tant en matière de sécurité que de propreté. L'émancipation parisienne du pouvoir central n'est pas « un long chemin tranquille ». Coincée entre une région aux contours flous

et un État fort, la Ville de Paris tire sa singularité - autant de ses structures de ville que de département mais surtout de Capitale de la France - de son caractère vivant et de sa « nature mondiale ». La nécessité sécuritaire de Paris a toujours servi d'argument pour ne pas confier à l'exécutif élu le pouvoir d'assurer la quiétude des administrés. Il aura fallu attendre, près d'un siècle, pour l'élection du Maire de Paris en 1977 alors que les autres exécutifs municipaux étaient élus depuis 1882 ! Devrions-nous attendre un siècle pour que les compétences du Maire de Paris soient identiques à ses pairs ? Entre 1789 et les mouvements de décentralisation des années 1970, Paris n'a pas su exister de manière à répondre aux attentes sans cesse nouvelles des parisiens. La démocratie locale n'est pas celle offerte par Madame Anne Hidalgo. Paris est inadapté à son temps. L'histoire nous apprend que les équilibres institutionnelle, politique et territorial doivent être renouvelés car ils ont bien plus été des points de blocage que de progrès. L'enchevêtrement institutionnels dans lequel nous évoluons est source de fragilité juridique mais aussi d'absence de lisibilité pour la plupart des électeurs.

Nous entendons fréquemment, ici et là, que la loi PLM (Paris-Lyon-Marseille) de 1982 doit être modifiée. Or, c'est bien la loi du 28 février 2017 qui ne concerne que Paris que nous devons avoir le courage de modifier. Lyon et Marseille n'ont pas attendu Paris

pour évoluer et imaginer d'autres contours institutionnels, Lyon et Marseille ont atteint des niveaux de développement de coopération intercommunale inégaux mais les tailles et les compétences (département ville pour Lyon et regroupement de plusieurs villes pour Marseille) permettent une action publique plus audacieuse. Nous devons engager une réflexion pour que d'une part, le Maire de Paris soit élu directement par les citoyens de Paris et d'autre part pour que l'échelon le plus pertinent qui est l'arrondissement, soit le lieu des réponses concrètes. Les questions de propreté, d'action sociale et de sécurité par une proximité plus importante doivent être au cœur de cette nouvelle réflexion. Le transfert de compétences notamment en matière de sécurité adossé à une police municipale armée, répondant aux maires d'arrondissements est essentiel. Et le statut particulier de Paris devant faire face à la menace terroriste par exemple ne doit plus être un frein mais bien un accélérateur de ce mouvement de décentralisation. Nous en avons tragiquement constaté l'urgence à Nice fin octobre 2020. Alors pourquoi reculer ? Pour mieux masquer l'incompétence et l'absence de prise de responsabilité ? Le seul résultat de cette absence de volonté est l'absence des électeurs lors des échéances municipales.

Il en va de la réhabilitation de l'action politique et probablement d'un changement de majorité. Préparons 2026 dès aujourd'hui. ■

## GARANTIR LA PROTECTION SOCIALE DANS LA PERSPECTIVE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

PAR MICHEL KHALANSKI, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE



En cette période de célébration gaullienne marquée par de nombreuses dates anniversaires, nous ne devons pas oublier les 75 ans de la sécurité sociale *une œuvre due au rassemblement des français, des gaullistes aux communistes, au lendemain de la seconde guerre mondiale*, inspirée par le programme du Conseil National de la Résistance (C.N.R.) Rappelons que l'héritage gaulliste ne se borne pas à promouvoir la grandeur de la France, mais il comporte aussi, et surtout,

des institutions porteuses de valeurs sans lesquelles la grandeur de la France ne serait qu'une idée générale. La protection sociale figure au premier rang de ces valeurs. S'il est nécessaire d'adapter notre système aux changements économiques et sociaux, il faut impérativement lui donner les moyens de remplir la mission inscrite dans l'ordonnance du 4 octobre 1945, signée par Alexandre Parodi : « *garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toutes natures susceptibles de réduire, de supprimer leur capacité de gain, couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent* ». L'efficacité de notre système de protection sociale - *sécurité sociale et retraites par répartition* - a été démontré en tant qu'amortisseur des crises économiques et financières, il le démontrera à nouveau à l'issue de la crise sanitaire actuelle malgré les coups que lui ont porté des « détricoteurs » du programme du C.N.R.

Il faut à l'évidence donner à la protection sociale de nouveaux moyens pour faire face aux défis posés par une fracture sociale qui fragilise toutes nos institutions. Si le gaullisme peut avoir une influence politique

conforme à la grande ambition de son fondateur, c'est en s'impliquant par une participation active dans les enjeux majeurs de notre siècle, en particulier :

- réformer le système financier mondialisé dont les dysfonctionnements ne sont plus tolérables, s'attaquer aux dérives d'un capitalisme dérégulé sans tomber dans un dirigisme dogmatique, c'est à dire redonner à la finance la capacité de remplir sa fonction de moteur de l'économie réelle au service des besoins sociaux ;
- promouvoir le développement durable en tant que doctrine centrale d'une idéologie humaniste et réellement écologiste, c'est à dire gérer en ce sens l'économie réelle pour éviter le désastre environnemental annoncé par les sciences.

Il s'agit de questions de société qui dépassent les compétences de chaque Etat, dont le caractère est aussi universel que notre devise républicaine : « Liberté, Egalité et Fraternité ». C'est donc au niveau européen et international que doivent s'opérer les changements ; et les retard pris dans les actions déjà identifiées comme prioritaires imposent d'agir très vite. ■



# Instances dirigeantes du “ Club Nouveau Siècle ” [C.N.S.]

Fondateur : **Philippe DECHARTRE**<sup>†</sup>, ancien Ministre - ancien Doyen du C.E.S.E.

Président d'Honneur : **Jacques GODFRAIN**, ancien Ministre, Président d'Honneur de la Fondation Charles de Gaulle

Président d'Honneur : **Xavier BERTRAND**, ancien Ministre, Président de la Région Hauts-de-France

<b>Président *</b>	<b>Bernard REYGROBELLET</b>
<b>Vice-président</b>	<b>Alain TERRENOIRE</b>
<b>Secrétaire Général *</b>	<b>Christian BIGAUT</b>
<b>Adjointe au Secrétaire général</b>	<b>Anne-France SEHLI</b>
<b>Trésorier *</b>	<b>Réanne FREMOND</b>
<b>Adjointe au Trésorier</b>	<b>Nathalie POINARD</b>
<b>Président du Conseil de Surveillance</b>	<b>Hélène DEYDIER</b>
<b>Présidente de la Commission de Contrôle et des Statuts</b>	<b>Valérie CAUVIN</b>
<b>Conseiller du Président, Directeur des Etudes</b>	<b>Christian GAMBOTTI</b>
<b>Conseiller spécial délégué régional pour l'Afrique</b>	<b>Olivier STIRN</b>
<b>Mission d'étude « vers un siècle nouveau »</b>	<b>Jean Philippe BIRON</b>

\* Bureau : obligation au titre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les Associations

## CONSEIL DE PRESIDENCE

### Délégations du Club Nouveau Siècle :

Aquitaine : Jean-Marc SALLABERRY ; Atlantique : Jérémie RABILLER ; Bouches-du-Rhône : Jean-Luc HAU ; Hauts-de-France : Frédéric ALLIOT ; Limousin : Alain ROUFFY ; Manche : Nicolas CALLUAUD ; Occitanie : Gérard GARRIGUES ; Rhône : Patrice PROTHEAU ; Seine-Maritime : Laurent THIEBAUT ; Val-de-Marne : Elie YEBOUET ; Val d'Oise ; Marie-Ange PREVOT ; Var : Théophile GONZALEZ

**Personnalités** : Gérard LARCHER, Président du Sénat ; Henri GUAINO, ancien Conseiller spécial du Président de la République ; Jean TIBERI, ancien Ministre, ancien Maire de Paris

**Les parlementaires** : Julien AUBERT ; Gérard CHERPION ; Julien DIVE ; Christophe FRASSA et Geneviève LEVY

**Les anciens ministres** : Jean-Jacques ALLAGON ; Michèle ALLIOT-MARIE ; François BAROIN ; Jeannette BOUGRAB ; Alain CARIGNON ; Frédéric LEFEBVRE ; Jacques LEGENDRE ; Pierre MAZEAUD, ancien Président du conseil constitutionnel ; Marie-Anne MONTCHAMP ; Patrick OLLIER ; Michel ROUSSIN et Jacques TRORIAL ;

Bernard ACCOYER ; Bruno BOURG-BROC ; Jean-Pierre CAMOIN ; Isabelle DEBRE ; Daniel GARRIGUE ; Arlette GROSSKOT ; Evelyne GUILHEM ; Michel HANNOUN ; Marie-Thérèse HERMANGE ; Robert LAUFOAULU et Philippe VITEL anciens parlementaires.

Docteur Dalil BOUBAKEUR ; M<sup>e</sup> Bernard CAHEN ; Alain CREMONT ; Roger DACHEZ ; Denise OBERLIN ; M<sup>e</sup> Jean-Paul ESCUDIER ; Guy FRANCO ; Hubert GHIGONIS ; Rudolph GRANIER ; Philippe HERZOG ; Consul Philippe JOB ; Général (2<sup>s</sup>) Bruno LASSALLE ; Isabelle LETRILLART ; Xavier LOUY ; Alain MALRAUX ; M<sup>e</sup> Franck MOREL ; Jérôme PEYRAT ; Professeur Alain POMPIDOU ; Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK ; Lionel TOURTIER et Paul VIOLET ;

Nicolas CALLEGARI ; Gilles FAUCHART ; Gilbert Gilles GOZARD et Anny SPANELIS

Commission « Affaires sociales »	Président : Henri GUAINO
Commission « Défense »	Président : Général (2 <sup>s</sup> ) Jacques PERGET
Commission « Développement durable »	Président : Michel KHALANSKI
Commission « Economie »	Président : Jean-Luc HAU
Commission « Education nationale »	Président : Guy VANDENDRIESSCHE
Commission « Internationale & Europe »	Président : Alain TERRENOIRE
Commission « Institution »	Président : Nicolas CALLEGARI
Commission « Jeunesse & sports »	Président : Frédéric ALLIOT
Commission « Justice »	Président : M <sup>e</sup> Bernard CAHEN
Commission « Santé »	Président : Professeur André VACHERON
Commission « Sécurité routière »	Président : Patrice PROTHEAU
Commission « Travail & participation »	Président : Jacques GODFRAIN

**Direction communication** : Dimitri STATHOPOULOS ; Malik BENDAHMANE

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Président : Hélène DEYDIER** - Marc ALLOUCH ; Andrée BALMAT-GAGEY ;

Julia BORLE ; Claudia BOUCHER ; Pascal CHAMPIGNY ; Jacques CHAMPENIER ; Didier CORRIAS ; Jean CROSSAT ; Myriam DORGHAL ; Michel-Joseph DURAND ; Didier ELLART ; Sébastien FOY ; Christian FRUCHARD ; Patrick GERENTE ; Freddy GRZCIECZAK ; Pierre HABIB-DELONCLE ; Dominique HILDEBRAND ; Souéla HIMEUR ; Claude LABALUE-BAYLET ; Jade GILQUIN ; Michel LADROUE ; Sylviane LEROY-REYGROBELLET ; René MARIN ; François MESLIER ; Jean MORANGE ; Yves POSTEC ; Alexandra ROURER ; Mona SOW-HOUPHOUËT ; Marc TAVART ; Bruno TRIQUENAU ; Karina VUILLEMIER

## COMMISSION DE CONTRÔLE & DES STATUTS

**Présidente : Valérie CAUVIN** - Sébastien KOPEK ; Frédéric TREFFEL